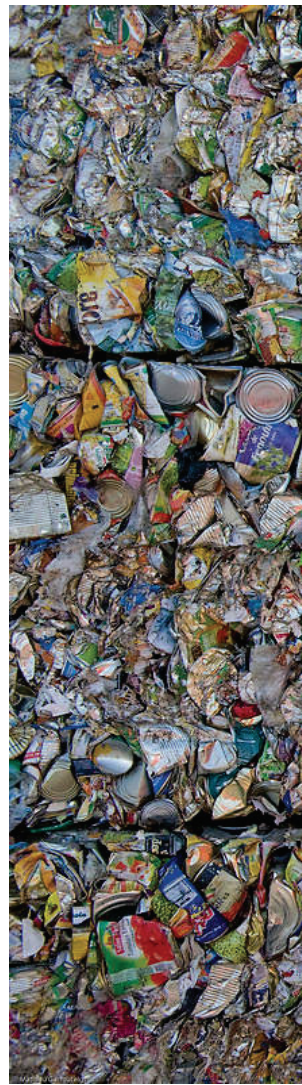


Le Saulnois



ÉDITION 2021

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS



Sommaire

LE TERRITOIRE DU SAULNOIS ET SES DECHETS	4
1. ORGANISATION DE LA GESTION DES DECHETS AU SEIN DE LA CCS	6
1.1. MOYENS MATERIELS	6
1.2. MOYENS HUMAINS.....	7
1.3. CONTRATS DE SOUS-TRAITANCE COLLECTE / TRAITEMENT	9
1.4. CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES AUTRES.....	11
1.5. LES ECO-ORGANISMES	12
2. ORGANISATION DES COLLECTES	14
2.1. LES COLLECTES EN PORTE A PORTE	14
⇒ <i>Les ordures ménagères résiduelles</i>	14
⇒ <i>Les recyclables secs hors verre</i>	15
⇒ <i>Les encombrants</i>	17
2.2. LES DECHETERIES.....	17
2.3. LES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE.....	21
⇒ <i>Le verre</i>	21
⇒ <i>Les textiles</i>	22
3. TONNAGES ET CHIFFRES CLES	23
3.1. LES OMA	23
⇒ <i>Chiffres généraux</i>	23
⇒ <i>Recyclage des matériaux issus de la collecte sélective</i>	24
3.2. LES DOM	25
3.3. ANALYSE DES TONNAGES COLLECTES	27
4. COMMUNICATION ET PREVENTION DES DECHETS.....	30
4.1. ACCUEIL ET INFORMATION DES USAGERS	30
4.2. ACTIONS DE PROMOTION DU TRI ET DE LA PREVENTION DES DECHETS.....	30
<i>La communication à l'honneur</i>	30
<i>Valoriser les bio-déchets</i>	32
<i>Former les nouvelles générations</i>	33
<i>Focus sur d'autres actions de prévention</i>	33
5. INDICATEURS FINANCIERS	35
5.1. DEPENSES ET RECETTES.....	35
<i>Fonctionnement du service selon le compte administratif du budget annexe du service public de prévention et de gestion des déchets</i>	35
⇒ <i>Détail du compte administratif 2021 du budget annexe du service public de prévention et de gestion des déchets</i>	38
5.2. FINANCEMENT DU SERVICE.....	39

⇒ <i>Redevance incitative d'enlèvement des ordures ménagères</i>	39
6. PRINCIPAUX PROJETS 2021 ET PERSPECTIVES 2022	41

Le décret n°2000-404 du 11 mai 2000 a introduit l'obligation pour les collectivités exerçant une compétence dans le domaine de la gestion et de l'élimination des déchets ménagers, d'établir un rapport annuel technique et financier sur l'exercice de cette compétence.

Ce rapport annuel est construit notamment par le biais des comptes rendus techniques et financiers annuels, fournis par les différents prestataires et collaborateurs de la Communauté de Communes.

Ces documents nous permettent l'analyse des conditions d'exécution de cette compétence.

Ce rapport se décompose en plusieurs parties :

- **Présentation générale des structures**
- **Organisation des collectes**
- **Chiffres clés et tonnages collectés**
- **Communication et prévention**
- **Indicateurs financiers**
- **Principaux projets 2021 et perspectives 2022**

Contexte sanitaire 2021 :

L'année 2020 a été marquée par un contexte sanitaire particulier. L'année 2021, bien que le service ait repris une activité normale, reste sous la coupe des diverses mesures sanitaires pour lutter contre la COVID-19. Le télétravail jusqu'à trois jours par semaine pour le personnel administratif a été maintenu ainsi que les protocoles assurant le respect des gestes barrières.

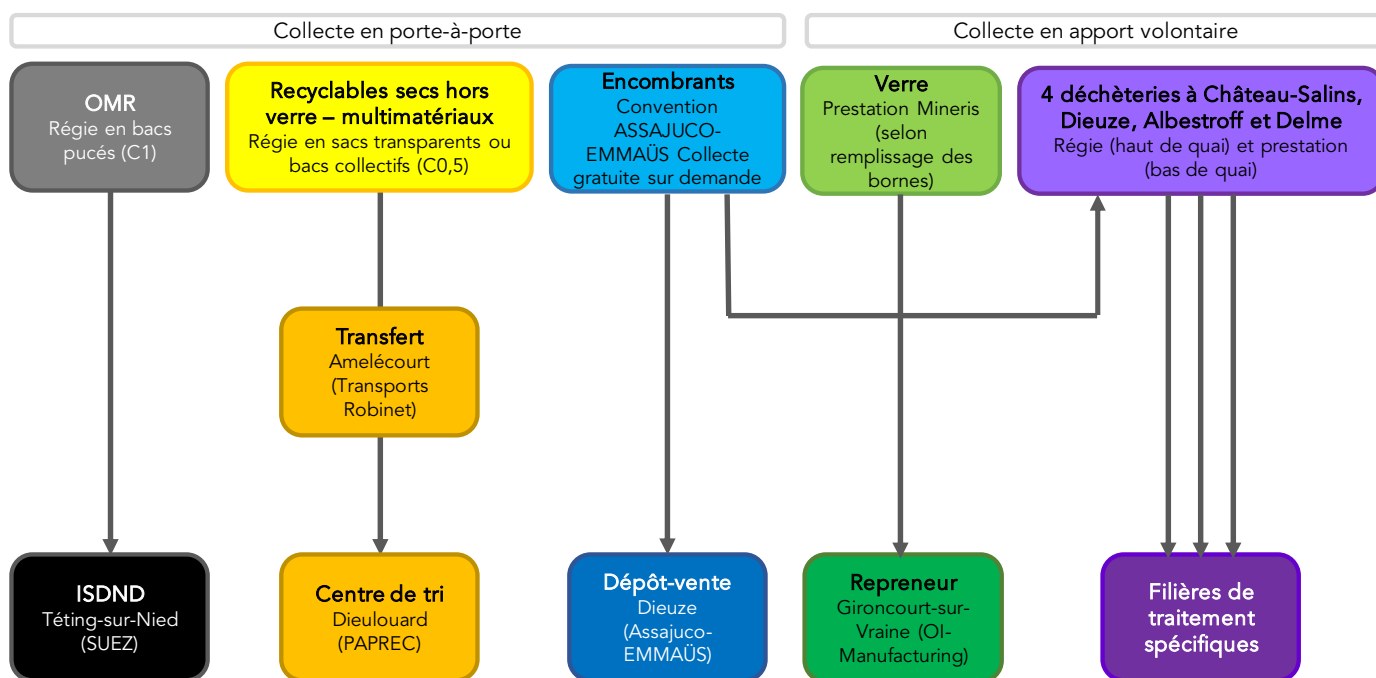
Dès le début de la crise, nos agents de collectes ont été dotés de masques et de gel hydroalcoolique afin de se désinfecter les mains à chaque remontée dans le camion. Nos agents ont également été dotés d'une paire de gants par jour afin d'éviter les contaminations du fait de la manipulation des bacs.

Le territoire du Saulnois et ses déchets

La Communauté de Communes du Saulnois (CCS) exerce les compétences de collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés pour les 128 communes de son territoire, regroupant 28.853 habitants (population INSEE 2018). Dans ce cadre, elle gère :

- la collecte en régie des déchets ménagers et des déchets recyclables en porte à porte,
- le traitement des déchets ménagers et assimilés,
- la collecte et le traitement du verre en prestation, via des bornes d'apport volontaire,
- la gestion des quatre déchèteries situées à Albestroff, Château-Salins, Delme et Dieuze,
- la sensibilisation au tri et à la prévention.

Le schéma suivant synthétise l'organisation de la collecte et du traitement des différents flux de déchets :



Le nombre important de communes membres de l'EPCI (128) et sa dimension géographique (974 km²) occasionnent des déplacements importants et longs (parfois supérieurs à 1h pour traverser le territoire). Le centre technique communautaire est basé à Morville-lès-Vic, entre Château-Salins et Vic-sur-Seille. Cette étendue du territoire implique des contraintes importantes, en termes d'exploitation, sur la distance parcourue lors des collectes effectuées en régie.



Depuis le 1^{er} juillet 2016, la CCS finance son service de prévention et gestion des déchets par une redevance incitative (RI). Cette tarification permet de responsabiliser le producteur qui paye ainsi un service en partie en fonction du nombre de levées et du volume de son bac.

Les missions de la commission « gestion des déchets ménagers et économie circulaire », composée de 16 élus et de 5 membres du second collège, sont d'optimiser le service pour en maîtriser les coûts, face à une augmentation des coûts de gestion des déchets pour les années à venir, tout en respectant les obligations réglementaires (nouveaux marchés de prestation de service, augmentation de la TGAP, hausse des prix de carburants, relance suite à la crise sanitaire...).

1. Organisation de la gestion des déchets au sein de la CCS

1.1. Moyens matériels

Le service déchets ménagers de la Communauté de Communes du Saulnois dispose en 2021 de :

- Locaux administratifs et techniques situés à Morville-lès-Vic,
- 4 déchèteries communautaires situées à Albestroff, Château-Salins, Delme et Dieuze,
- 5 bennes de collecte pour les déchets ménagers et recyclables : 3 en 26 tonnes et 2 en 19 tonnes (dont un camion de remplacement en cas de panne ou de visite d'entretien des véhicules de collecte),
- 3 véhicules utilitaires (Berlingo, Kangoo et Boxer) destinés aux déplacements des agents du service et aux livraisons,
- Un parc de plus de 14.000 bacs roulants pour la collecte des ordures ménagères résiduelles,
- Un parc de 235 bornes d'apport volontaire pour la collecte du verre.

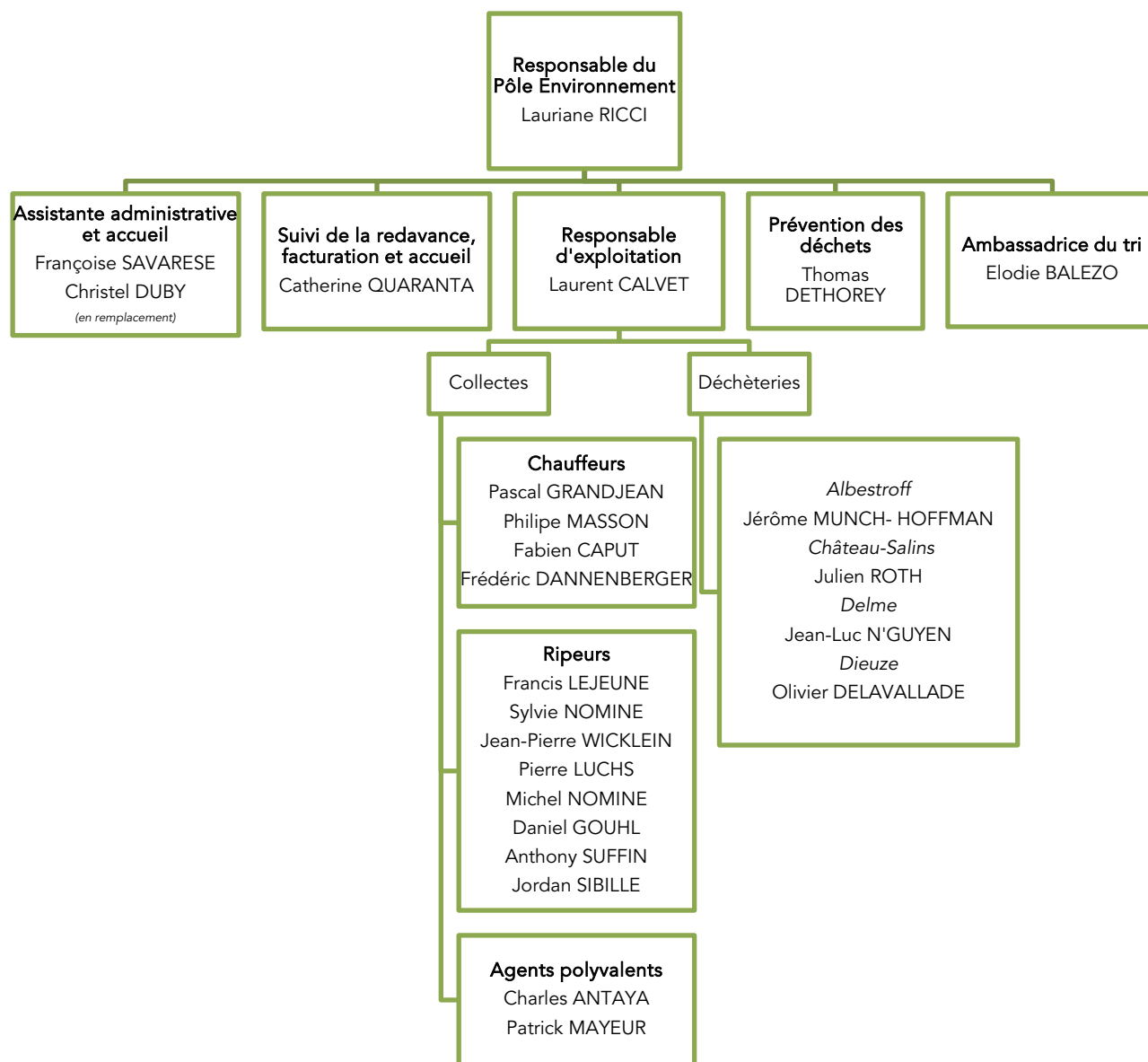


1.2. Moyens humains

Le service déchets ménagers fonctionne avec une équipe de 25 agents, répartis de la manière suivante :

Cat.	Grades	Postes Créés		Statuts		Nbre agents en poste	Postes pourvus
		temps complet	temps non complet	titulaire	non titulaire		
A	Ingénieur	1	0	0	1	1	0
C	Adjoint administratif territorial principal de 1 ^{ère} classe	1	0	1	0	1	1
C	Adjoint administratif territorial	2	0	2	0	2	1
C	Agent de maîtrise	1	0	1	0	1	1
C	Adjoint technique territorial principal de 1 ^{ère} classe	2	0	2	0	2	2
C	Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	7	1	7	1	8	8
C	Adjoint technique territorial	7	3	8	2	10	9
Hors filière	Contrat aidé		1		1	1	0
TOTAL		21	5	21	5	26	22

En 2021, l'organigramme du SPPGD est le suivant :



Départ de Thomas DETHOREY le 01.04.2021

Départ de Lauriane RICCI le 01.12.2021

1.3. Contrats de sous-traitance collecte / traitement

Outre la collecte en porte à porte des ordures ménagères résiduelles et des recyclables secs, ainsi que la gestion du haut de quai en déchèterie qui sont effectuées en régie, les autres missions sont réalisées en contrats de prestation :

- Collecte du verre en points d'apport volontaire,
- Gestion du bas de quai des déchèteries.

Le tableau ci-après liste les marchés publics, attribués en 2016 et en vigueur en 2021, dans le cadre de la collecte et du traitement des déchets ménagers et assimilés et des déchets issus des déchèteries :

	MARCHE	Type de marché et durée	Date d'entrée en application	Titulaire	Exutoire	Mode de traitement	
	OMR	Traitement des ordures ménagères résiduelles	Marché formalisé 2 ans 8 mois et 16 jours, reconductible 2 fois 1 an	16 avril 2017	SUEZ	ISDND de Téting sur Nied SUEZ	Enfouissement
	Verre	Collecte et traitement du Verre en PAV	Marché formalisé 3 ans, reconductible 2 fois 1 an	1 Janvier 2017	MINERIS	Saint-Menges - O-I Manufacturing	Valorisation matière
	Collecte sélective et déchetterie	Tri des déchets recyclables, transport et valorisation des cartons	Marché formalisé 3 ans, reconductible 2 fois 1 an	1 Janvier 2017	PAPREC	Centre de tri Dieulouard - PAPREC	Valorisation matière
	Collecte sélective	Transfert et transport des déchets recyclables vers le centre de tri	Marché formalisé 3 ans, reconductible 2 fois 1 an	1 Janvier 2017	ROBINET	Centre de transfert Amelécourt - ROBINET	-
	Déchetterie	Transport et traitement du bois	Marché formalisé 3 ans, reconductible 2 fois 1 an	1 Janvier 2017	ROBINET	Rambervillers - EGGER	Valorisation matière
	Déchetterie	Transport et traitement des déchets verts	Marché formalisé 3 ans, reconductible 2 fois 1 an	1 Janvier 2017	ROBINET	Plateforme de compostage Vannecourt - SEDE	Compostage
	Déchetterie	Transport et traitement des inertes	Marché formalisé 3 ans, reconductible 2 fois 1 an	1 Janvier 2017	ROBINET	Bezange La Petite - BARASSI	Recyclage / remblais
	Déchetterie	Transport et traitement des ferrailles, batteries	Marché formalisé 3 ans, reconductible 2 fois 1 an	1 Janvier 2017	LFM	Valmont - LFM	Valorisation matière
	Déchetterie	Transport et traitement des tout-venant	Marché formalisé 3 ans, reconductible 2 fois 1 an	1 Janvier 2017	NICOLLIN	ISDND Aboncourt - Pizzorno	Enfouissement
	Déchetterie	Transport et traitement des déchets dangereux	Marché formalisé 3 ans, reconductible 2 fois 1 an	1 Janvier 2017	CEDILOR	Malancourt la M. - CEDILOR	Valorisation matière / énergétique

1.4. Contrats de prestations de services autres

Pour le bon fonctionnement des services, la CCS a également conclu des marchés pour les fournitures et travaux divers nécessaires. Le tableau suivant résume les marchés en cours ou notifiés sur l'année 2021 :

MARCHE	Type de marché et durée	Date d'entrée en application	Titulaire
Fourniture de composteurs en bois	Procédure adaptée 1 an reconductible 3 fois 1 an	19 octobre 2020	STV éco
Fournitures de sacs transparents pour la collecte sélective	Accord-cadre mono attributaire à bons de commande 1 an reconductible 3 fois 1 an	15 novembre 2021	PTL
Fourniture de carburant	Accord-cadre mono attributaire à bons de commande 1 an, reconductible 3 fois 1 an	8 février 2021	BEYEL
Fourniture et lavage de conteneurs à verre sur le territoire de la Communauté de Communes du Saulnois			
Lot 1 : fourniture de conteneurs aériens destinés à la collecte du verre	Accord cadre à bon de commande 1 an, reconductible 3 fois 1 an	6 août 2019	PLAST UP ROTOMOULAGE
Lot 2 : lavage du parc de conteneurs aériens destinés à la collecte du verre			ANCO
Fourniture d'un camion benne à ordures ménagères			
Lot 1 : fourniture d'un porteur de 26 tonnes	Procédure adaptée	13 août 2021	Bernard TRUCKS Lorraine
Lot 2 : fourniture d'une benne équipée de lèves conteneurs			FAUN ENVIRONNEMENT

1.5. Les Eco-organismes

Les éco-organismes ont été créés afin d'organiser la collecte des produits et équipements en fin de vie.

En application du principe « pollueur-payeur », les entreprises effectuant la mise sur le marché de ces produits ont ainsi l'obligation de les collecter et de les recycler lorsqu'ils arrivent en fin de vie. Tout cela est financé par une écotaxe appliquée sur chaque produit mis en vente. C'est ce qu'on appelle la Responsabilité Élargie des Producteurs (REP).

Cette écotaxe est ensuite :

- Versée en partie aux collectivités qui organisent la collecte et le traitement des déchets couverts par l'écotaxe, afin de participer au financement de la gestion de ces déchets,
- Ou utilisée pour organiser opérationnellement la collecte et le traitement des déchets couverts par l'écotaxe.

En 2021, les éco-organismes suivants sont partenaires de la Communauté de Communes du Saulnois :



Eco-organisme	Date de création	Déchets concernés	Modalités de soutien
	2018 (Issu de la fusion d'Eco emballages et Eco Folio)	Emballages ménagers et papier	Versement d'aides financières
	2006	DEEE (déchets d'équipements électriques et électroniques)	Opérationnel – organisation de la collecte et du traitement
	2005	Lampes usagées	Opérationnel – organisation de la collecte et du traitement
	2003	Piles et accumulateurs portables	Opérationnel – organisation de la collecte et du traitement
	2009	Textiles d'habillement, linge de maison et chaussures	Opérationnel – organisation de la collecte et du traitement
	2009	DASRI-PAT (Déchets d'Activité de Soins à Risque Infectieux des Patients en Auto-Traitement)	Opérationnel – organisation de la collecte et du traitement

	2012	Mobilier usagé	Opérationnel – organisation de la collecte et du traitement
	2012	Déchets Diffus Spécifiques des ménages	Opérationnel – organisation de la collecte et du traitement

2. Organisation des collectes

2.1. Les collectes en porte à porte

Sur l'année 2021 sur le territoire de la CCS, la collecte en régie s'est organisée sur les 128 communes de la façon suivante :

	Flux	Fréquence de collecte	Modalités de collecte
	Ordures ménagères résiduelles	C1	Bacs pucés
	Recyclables secs	C0,5	Collecte multi-matériaux en sacs transparents

L'ensemble des consignes de collecte est détaillé dans le règlement de collecte des déchets de la Communauté de Communes du Saulnois, disponible sur le site internet www.cc-saulnois.fr

⇒ Les ordures ménagères résiduelles



L'ensemble des usagers de la Communauté de Communes du Saulnois est soumis à une redevance incitative à la levée depuis le 2^{ème} semestre 2016. Dans ce cadre, les usagers ont été dotés de bacs pucés pour la collecte des ordures ménagères résiduelles en 2015. Cette dotation a été organisée en régie.



Distribution des bacs pucés pour la collecte des OMR, dans le cadre de la mise en place de la RI

La collecte des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) s'opère en porte-à-porte en régie. Les déchets sont conditionnés en bacs pucés mis à disposition des usagers (particuliers et professionnels) par la Communauté de Communes. Les OMR sont vidées sur l'ISDND (Installation de Stockage des Déchets non Dangereux) de Téting sur Nied. L'arrêté préfectoral du 8 mars 2007 fixe la capacité de traitement du site à 250.000 tonnes par an.



Des dispositions environnementales permettent de limiter l'impact de l'installation sur l'environnement. En effet, le site est certifié ISO 14001. De plus, depuis 2004, une unité de valorisation du biogaz sous forme électrique est opérationnelle sur le site. Cette installation permet de valoriser plus de 90% du biogaz produit sur le centre de stockage.



Alvéole en cours d'exploitation



Unité de valorisation du biogaz

⇒ Les recyclables secs hors verre

Les déchets recyclables sont collectés en multi-matériaux en sacs jaunes transparents, et regroupés à Amelécourt, au centre de transfert de l'entreprise ROBINET. Ils sont ensuite chargés dans des bennes de 40m³ pour être acheminés par camion avec remorque vers le centre de tri PAPREC de Dieulouard.



Vidage d'un camion sur le centre de transfert ROBINET



Camion avec remorque prêt à partir pour le centre de tri

Les consignes de tri ont évolué à partir du 1^{er} janvier 2020 avec le passage aux extensions de consignes de tri. Tous les emballages, papiers, cartonnets, briques, bouteilles, barquettes et flacons, emballages métalliques et films sont désormais collectés dans les sacs de tri.



Le centre de tri Paprec est soumis à l'arrêté préfectoral n°2013-0305. Il est actuellement autorisé à réceptionner 120.000 tonnes de déchets par an, dont 31.000 tonnes de déchets issus des collectes sélectives.

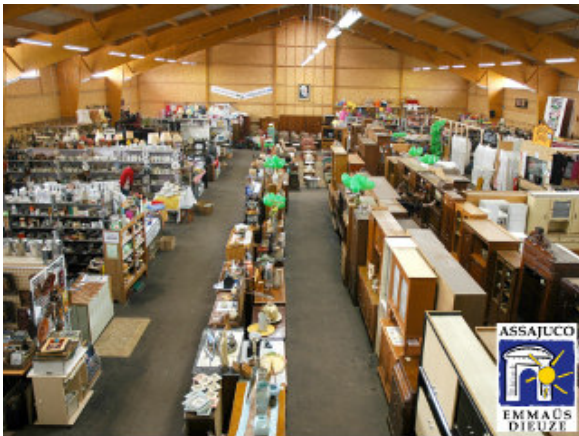
Le centre de tri de Dieulouard est opérationnel depuis 2015. Il dispose d'une chaîne de tri automatisée nouvelle génération, permettant de séparer les différents matériaux présents dans les sacs de tri collectés sur le territoire du Saulnois afin de les orienter vers les filières de recyclage appropriées. Des caractérisations ont lieu mensuellement sur le centre de tri pour vérifier la composition moyenne des sacs.

Les refus de tri sont envoyés vers une filière de valorisation énergétique, sous forme de CSR (combustibles solides de récupération) expédiés vers la société Equiom localisée à Héming.



Centre de tri de Dieulouard – PAPREC

⇒ Les encombrants



Greniers de l'entraide – ASSAJUCO Dieuze

Un ramassage des encombrants en porte-à-porte est proposé via l'ASSAJUCO-EMMAÛS Dieuze. Les usagers contactent directement l'ASSAJUCO par téléphone afin de prendre rendez-vous pour la collecte des encombrants à domicile. Cette prestation est réalisée gratuitement. L'ASSAJUCO fait ensuite le tri sur les objets récupérés : les objets en bon état sont vendus par l'ASSAJUCO lors de ventes organisées tous les 15 jours, ceux en mauvais état sont apportés en déchèterie.

Le partenariat gagnant-gagnant entre la collectivité et l'association est matérialisé par une convention annuelle, permettant la gratuité des enlèvements d'encombrant des usagers et la gratuité de l'accès aux déchèteries pour l'ASSAJUCO.



2.2. Les déchèteries

Les 4 déchèteries de la CCS sont ouvertes aux usagers des 128 communes. Elles sont situées :

- Route de Hampont à Château-Salins
- Route de Loudrefing à Dieuze
- Rue du Stade à Albestroff
- Zone d'activité des Pointes St Georges à Delme



Déchèterie de Château-Salins



Déchèterie de Dieuze



Déchèterie d'Albestroff



Déchèterie de Delme

L'ensemble des règles d'accès et d'utilisation des déchèteries est détaillé dans le règlement de fonctionnement des déchèteries, disponible sur le site internet www.cc-saulnois.fr

Les déchets acceptés sont les suivants :



Les déchets suivants sont refusés :

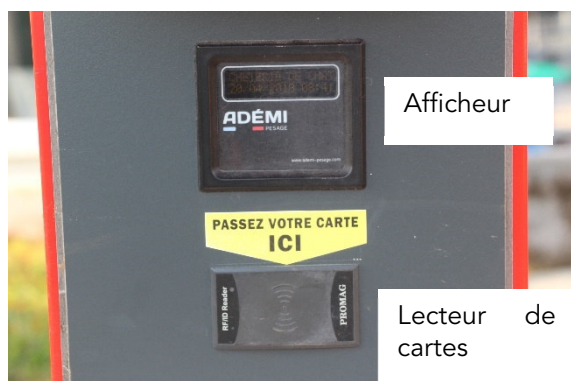


A noter que la déchèterie de Delme, ouverte depuis le mois de juillet 2019, dispose d'un espace réemploi afin d'accueillir les objets pouvant encore être utilisés. Ces derniers sont collectés par l'Assajuco-Emmaüs Dieuze, qui leur propose une seconde vie via les ventes organisées au greniers de l'entraide.

Afin d'empêcher l'accès aux déchèteries aux usagers extérieurs, mieux réguler les flux d'usagers en déchèterie, et avoir une meilleure vision des abus de certains utilisateurs, un système de contrôle d'accès par carte est mis en place sur les 4 déchèteries communautaires.



En même temps que le bac, chaque usager reçoit une carte d'accès en déchèterie le « pass'déchets ». Le passage de cette carte devant un lecteur situé en entrée de site permet de faire lever la barrière d'entrée.



La déchèterie de DIEUZE est également en convention avec le Pays de Sarrebourg pour l'accès des usagers des communes d'Assenoncourt, Fribourg, Guermange, Desseling et Azoudange. Le nombre d'habitants concernés est évalué en 2021 à 629 habitants pour un coût de 17 €/habitant.

Les horaires d'ouverture des déchèteries sont les suivants :

Déchèteries de Château-Salins et Dieuze

	Matin	Après-midi
Lundi	9h – 12h	14h – 17h
Mardi	9h – 12h	14h – 17h
Mercredi	9h – 12h	14h – 17h
Jeudi	fermé	fermé
Vendredi	9h – 12h	14h – 17h
Samedi du 01/04 au 31/10	8h – 12h	14h – 18h
Samedi du 01/11 au 31/03	9h – 12h	13h – 17h
Dimanche & jours fériés	fermé	fermé

Déchèteries d'Albestroff et Delme

	Matin	Après-midi
Lundi	fermé	fermé
Mardi	9h – 12h	14h – 17h
Mercredi	fermé	14h – 17h
Jeudi	9h – 12h	14h – 17h
Vendredi	9h – 12h	14h – 17h
Samedi du 01/04 au 31/10	8h – 12h	14h – 18h
Samedi du 01/11 au 31/03	9h – 12h	13h – 17h
Dimanche & jours fériés	fermé	fermé

2.3. Les points d'apport volontaire

⇒ Le verre

Le verre d'emballage est collecté en points d'apports volontaires. Les consignes de tri sont les suivantes :



Cette mission est réalisée en prestation, par l'entreprise MINERIS. Le repreneur est O-I Manufacturing qui est localisée à SAINT-MENGES (88). Cette société est un des leaders mondiaux du marché des emballages en verre et est spécialisée dans la fabrication de verre creux pour les produits alimentaires, les boissons et les produits pharmaceutiques. Elle fabrique environ 5000 types d'emballages en verre.

En 2021, la CCS comptabilise un total de 235 bornes de collecte du verre réparties sur l'ensemble des 128 communes du territoire.





⇒ Les textiles

Les textiles sont collectés en points d'apport volontaire. En 2021, 46 bornes de collecte sont référencées sur le territoire. Elles sont collectées par différents acteurs :

- GGD
- Emmaus – Assajuco
- Tri d'union

3. Tonnages et chiffres clés

3.1. Les OMA

OMA : Ordures ménagères et assimilées = Ordures ménagères résiduelles + recyclables secs hors verre + verre

⇒ Chiffres généraux

Le tableau ci-dessous montre les chiffres clés des collectes en porte-à-porte et PAV verre réalisées sur la Communauté de Communes du Saulnois :

	OMR	Recyclables secs hors verre	Verre	Véhicules utilitaires
Variation tonnages 2020 – 2021	↗ +1,9%	↗ +5.2%	↗ +6.7%	-
Quantités collectées 2021	4 703 tonnes soit 163 kg/hab/an	2 213 tonnes soit 77 kg/hab/an dont 10.6% de refus	1175 tonnes soit 41 kg/hab/an	
Quantités collectées 2020	4 615 tonnes soit 160 kg/hab/an	2 099 tonnes soit 72.8 kg/hab/an dont 9.2 % de refus	1096 tonnes soit 38kg/hab/an	
Quantités collectées 2019	4 676 tonnes soit 161,9 kg/hab/an	1 950 tonnes soit 67,5 kg/hab/an dont 13,6% de refus	1 122 tonnes soit 38,9 kg/hab/an	-
Quantités collectées 2018	4 768 tonnes soit 164,4 kg/hab/an	1 935 tonnes soit 66,7 kg/hab/an dont 13,6% de refus	1 132 tonnes soit 39,0 kg/hab/an	-
Quantités collectées 2017	4 674 tonnes soit 160,6 kg/hab/an	1 979 tonnes soit 68,0 kg/hab/an dont 17,2% de refus	1 125 tonnes soit 38,7 kg/hab/an	-
Distances parcourues 2021	109 031 km	52 123 km	21 450 km	29 008 km
Quantité de carburant consommée 2021	46 469 L	27 107 L	10 200 L	2 373 L
Consommation moyenne 2021	42.6 L/100km	52 L/100km	47.5 L/100km	9.4 L/100km

Données sur la collecte des OMR

Grâce aux bacs OMR pucés, il est possible d'évaluer les taux de présentation des bacs.

Le nombre moyen de levées en 2021 est de 14,8, tous usagers confondus.

Si on distingue les usagers particuliers des usagers professionnels, on obtient les résultats suivants :

- 13,4 levées en moyenne pour les particuliers
 - o 41% des usagers ont présenté plus de 12 fois leur bac
 - o 59% des usagers ont présenté leur bac 12 fois ou moins
- 24,2 levées en moyenne pour les professionnels
 - o 59% des professionnels ont présenté plus de 12 fois leur bac
 - o 41% des professionnels ont présenté leur bac 12 ou moins

	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre moyen de levées	17,7	16,8	17,1	15,4	14,8
Pic de levées	Marqué à 12	Marqué à 12	Marqué à 12	Marqué à 12	Marqué à 11
50 % des usagers font moins de :	14 levées	14 levées	14 levées	12 levées	11 levées
80 % des usagers font moins de :	25 levées	24 levées	24 levées	22 levées	21 levées

⇒ Recyclage des matériaux issus de la collecte sélective

Le tableau ci-dessous résume les expéditions de matériaux par le centre de tri en 2018, 2019, 2020 et 2021 :

Matériau	Type	Repreneur 2018	Tonnes livrées - Réceptionnées par les repreneurs			
			2018	2019	2020	2021
Acier		Paprec	100,6	95,4	107.1	91.38
Aluminium		Suez	14,31	11,24	9.875	9.192
Cartons	<i>cartons, cartonnettes 5.02</i>	Paprec	438,9	438,6	535.04	639.64
	<i>briques 5.03</i>	Suez	20,0	34,54	44.137	31.56
Plastiques	<i>PEHD + Pet clair/foncé</i>	Suez	185,93	199,06	155.16	230.30
	<i>Flux développement</i>	CITEO				50.76
	<i>Films PE</i>	Paprec	36,97	45,92	49.671	46.021
Gros de Mag	1.02	Paprec	166,4	150,11	236.9	262.04
Journaux	1.11	Norske Skog	724,7	659,63	605,3	547.35
Refus de tri		Equiom	264,9	256,74	237.40	234.96
Total			1952,7	1891,24	1980.6	2143.2
Total hors refus			1687,8	1634,5	1743.2	1908.24

3.2. Les DOM

DOM : déchets occasionnels des ménages = déchets issus des déchèteries + encombrants en porte-à-porte + textiles

Le tableau suivant dresse un bilan des tonnages collectés par flux sur les déchèteries communautaires en 2019, 2020 et 2021 :

Déchet	2019			2020				2021			
	Total des apports 2019	Nombre de bennes	Charge moyenne par benne	Total des apports 2020	Nombre de bennes	Charge moyenne par benne	Variation 2019 - 2020	Total des apports 2021	Nombre de bennes	Charge moyenne par benne	Variation 2020 - 2021
Tout venant	2 253 tonnes	774	2.91	2 314 tonnes	733	3.16	+2.6%	1 973 tonnes	618	3.19	-14.74%
Bois	1 063 tonnes	467	2.28	1 198 tonnes	437	2.74	+11.3%	941 tonnes	354	2.66	-21.45%
Mobilier	305 tonnes	164	1.86	327 tonnes	148	2.21	+6.7%	547 tonnes	243	2.25	+67.28%
Déchets verts	1 497 tonnes	599	2.50	1 351 tonnes	553	2.44	-10.8%	1 547 tonnes	466	3.32	+14.5%
Carton	134 tonnes	169	0.79	120 tonnes	136	0.88	-11.7%	99 tonnes	145	0.68	-17.5%
Ferraille	314 tonnes	101	3.11	286 tonnes	135	2.12	-9.8%	232 tonnes	101	2.30	-18.9%
Gravats	1 402 tonnes	262	5.35	1 438 tonnes	269	5.35	+2.5%	1218 tonnes	242	5.03	-15.3%
DMS	119 tonnes			118 tonnes			-0.01%	106 tonnes			-10.2%
D3E	317 tonnes			279 tonnes			-13.6%	325 tonnes			+16.5%
TOTAL	7 403 tonnes soit 256 kg/hab/an			7 427 tonnes soit 257 kg/hab/an			+0.32%	6988 tonnes soit 242 kg/hab/an			-5.94%
TOTAL hors gravats	6 002 tonnes soit 208 kg/hab/an			5 990 tonnes soit 208 kg/hab/an			-0.20%	5770 tonnes soit 200 kg/hab/an			-3.67%

On peut noter les évolutions suivantes :

- Une diminution des encombrants avec -341 tonnes, ceci peut s'expliquer en partie par la mise en place de la benne ECOMOBILIER à la déchèterie d'Albestroff.
- Une diminution notable du bois avec -257 tonnes
- Une diminution des gravats avec -220 tonnes
- Une augmentation du mobilier avec +220 tonnes
- Une augmentation des déchets verts avec +196 tonnes
- Une diminution des cartons en déchèteries de 21 tonnes, au même moment où la quantité de cartons collectés dans les sacs de tri est plus importante de 105 tonnes par rapport à l'année précédente. Les habitudes des consommateurs ont évolué avec la Covid et les restrictions sanitaires. Les usagers ont réalisé de nombreuses commandes sur internet, livrées en cartons. Avec la fermeture des déchèteries, ces cartons ont été collectés dans les sacs de tri en porte-à-porte et les usagers ont ainsi pris l'habitude de ne plus se déplacer en déchèterie pour qu'ils soient collectés
- Une diminution de la ferraille de 54 tonnes.

Au final, sur l'ensemble des flux, les apports en déchèterie représentent 6 988 tonnes en 2021 (ou 5770 tonnes hors gravats), soit 242 kg/hab/an (ou 200 kg/hab/an hors gravats).

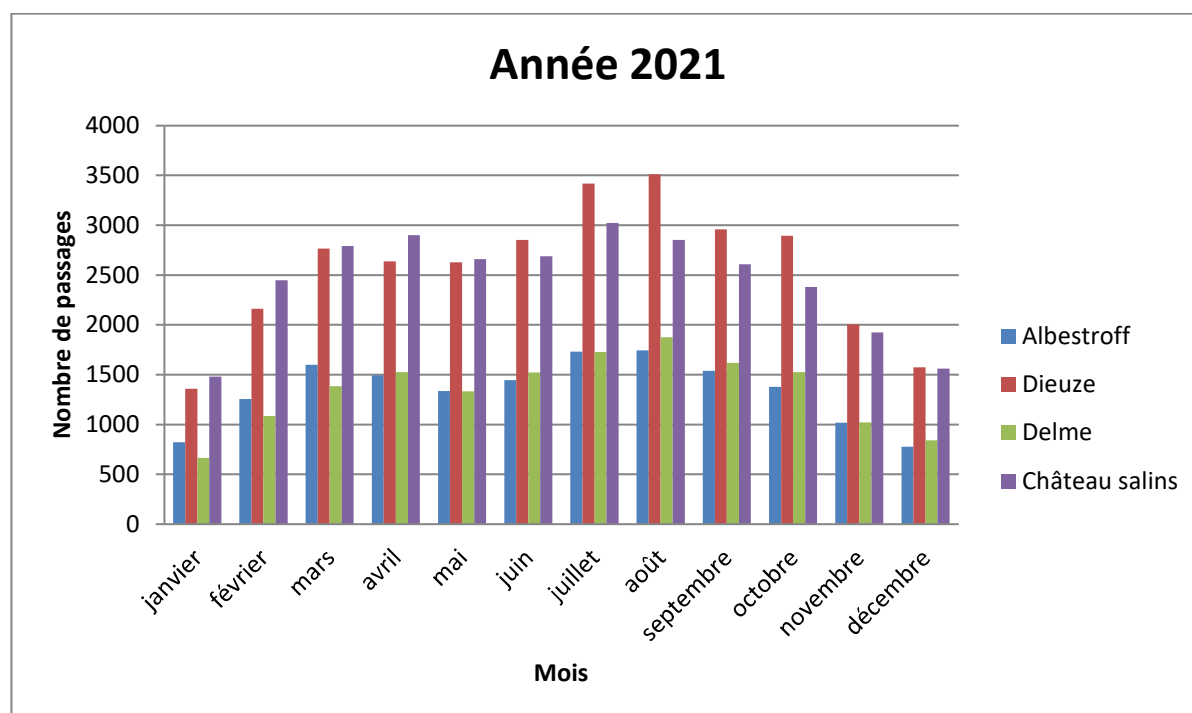
Le tableau ci-dessous montre le nombre de passages par déchèterie pour les 4 dernières années :

	ALBESTROFF	CHATEAU SALINS	DELME	DIEUZE	TOTAL
2017	12 666	30 447	-	24 115	67 228
	18.8%	45.3%	-	35.9%	100.0%
2018	14 736	34 783	-	28 078	77 597
	19.0%	44.8%	-	36.2%	100.0%
2019	13 450	28 423	5 657	23 780	71 310
	18.9%	39.9%	7.9%	33.3%	100.0%
2020	11 283	22 762	10 989	23 401	68 435
	16.5%	33.3%	16.1%	34.2%	100.0%
2021	16 136	29 317	16 130	30 760	92 343
	17.47%	31.75%	17.47%	33.31%	100.00%

On constate une forte augmentation du nombre de passage en déchèteries en 2021. Alors que le tonnage global diminue. Les usagers se rendent plus souvent mais moins chargés dans les lieux de collecte par rapport à l'année dernière, encore sous la forte emprise des protocoles restrictifs pour contrer la COVID-19.

Les apports sont inégalement répartis entre les 4 sites : les déchèteries de Château-Salins et Dieuze ont une fréquentation globalement deux fois supérieure aux déchèteries de Delme et Albestroff.

Les déchèteries sont marquées par une forte saisonnalité des apports : le nombre d'accès peut passer du simple au double entre l'été et l'hiver.

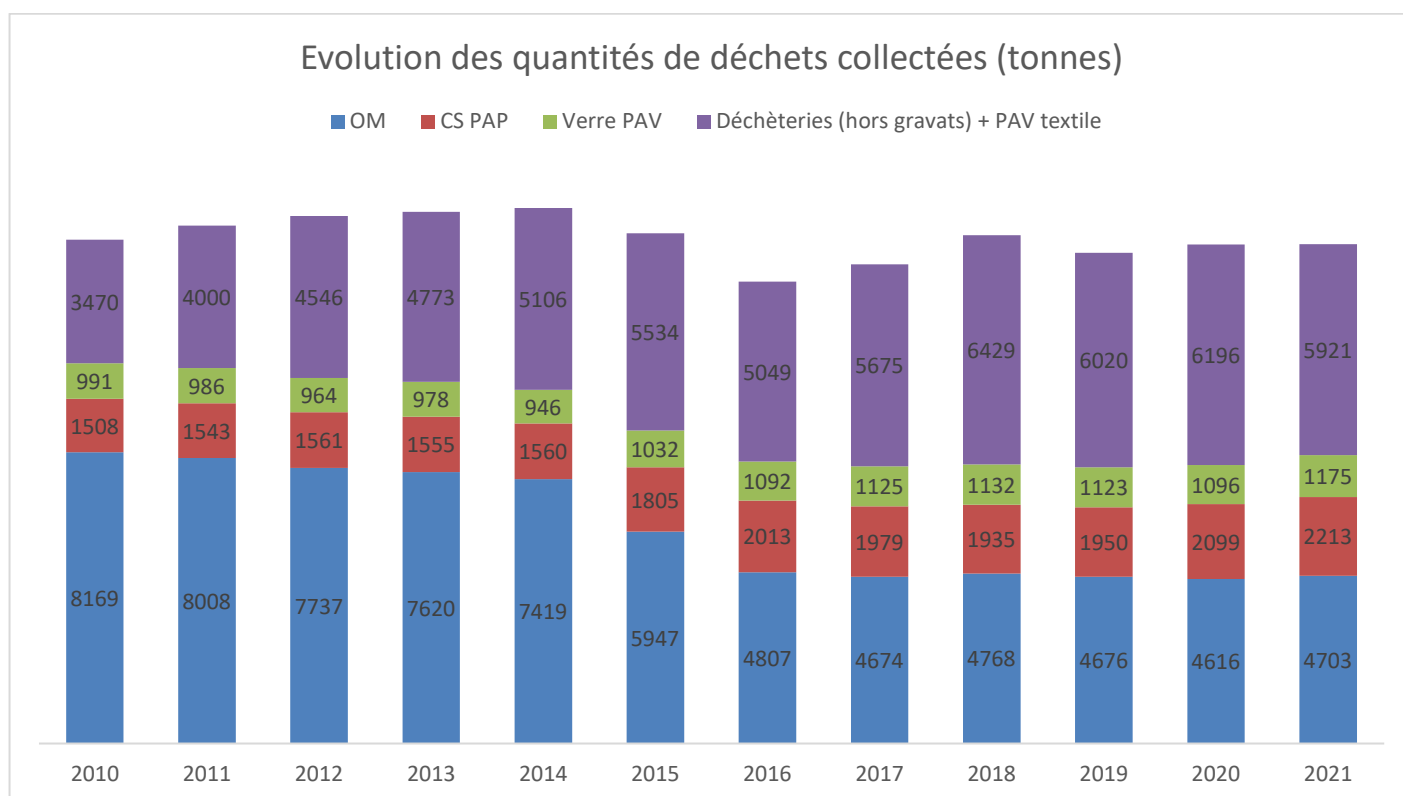


Au niveau de la collecte des textiles, on constate une diminution des quantités collectées en 2021 par rapport aux années précédentes.

	Poids collecté (t)	Poids collecté par habitant (kg/hab/an)
2017	211	7.25
2018	226	7.79
2019	201	6.96
2020	206	7.1
2021	151.2	5.24

3.3. Analyse des tonnages collectés

En synthèse, le graphique ci-dessous retrace l'évolution des tonnages sur les 10 dernières années :



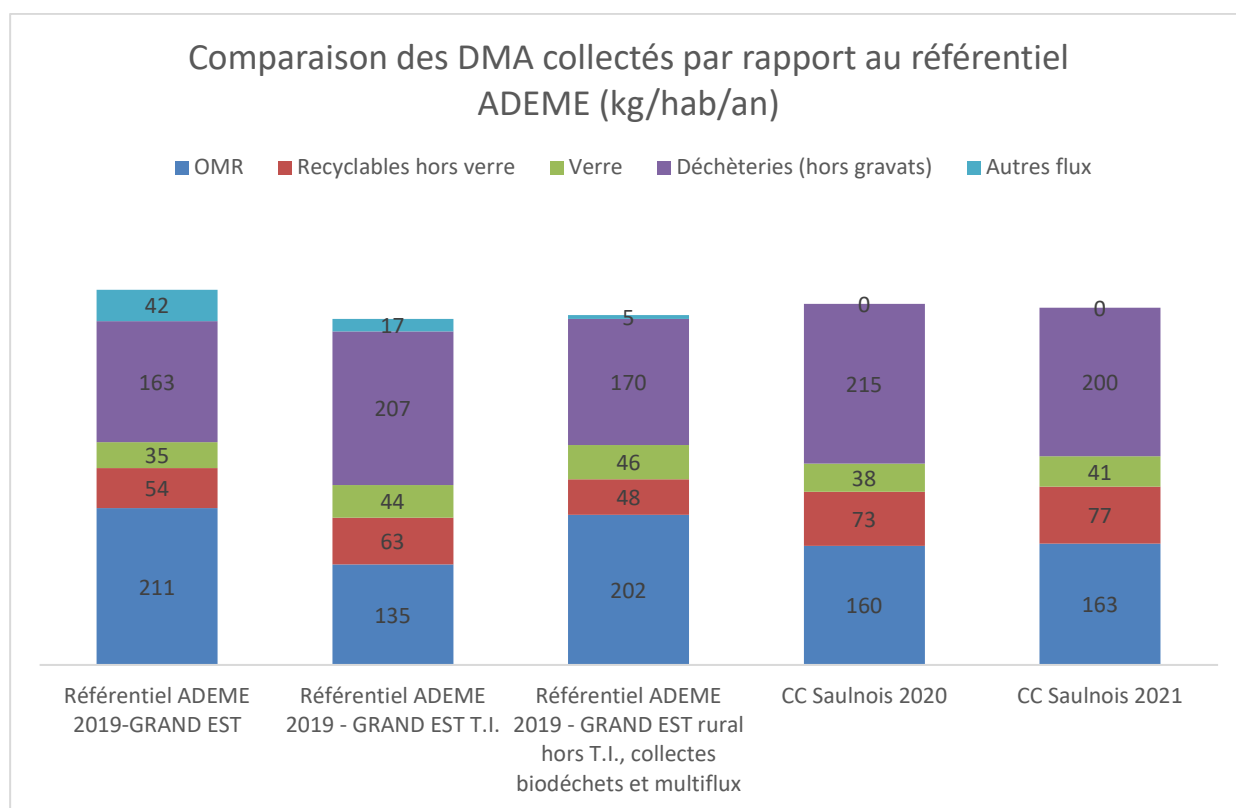
On observe une évolution des tonnages en 2016, liée à la mise en place de la redevance incitative.

Pour l'année 2021, on note :

- Une stabilisation de la collecte du verre autour de 1100 tonnes par an (et ce depuis 2016)
- Une légère diminution des apports en déchèteries entre 2020 et 2021

- Une augmentation de la collecte des ordures ménagères résiduelles à 4 703 tonnes
- Une augmentation de la collecte sélective en porte-à-porte, due notamment aux extensions de consignes de tri mises en place le 1^{er} janvier 2020.

Le graphique ci-dessous permet de comparer les quantités de déchets collectés en 2021 au sein de la Communauté de Communes du Saulnois, par rapport aux données du référentiel ADEME 2019 Grand Est.

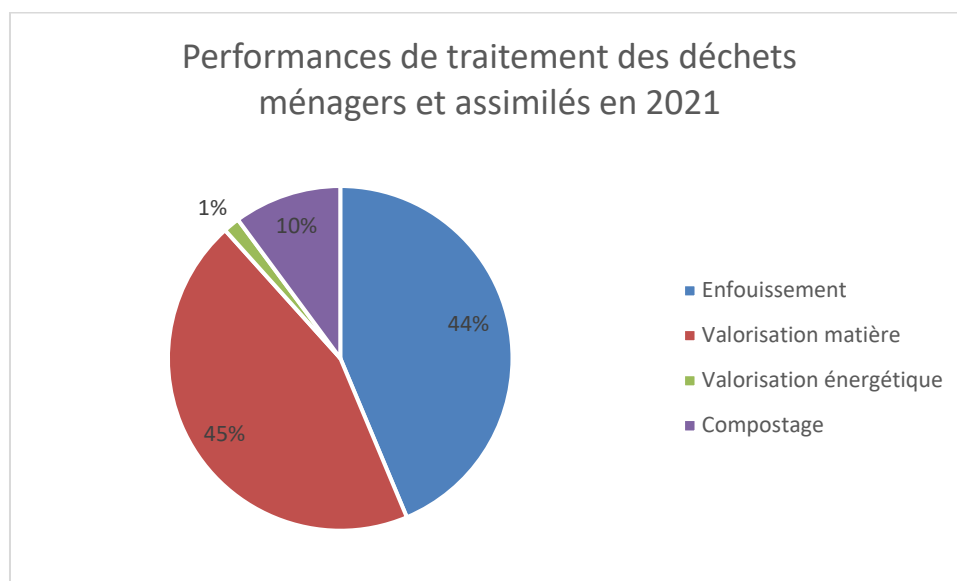


On peut noter que :

- Les quantités d’ordures ménagères résiduelles collectées dans les Communes du Saulnois sont inférieures de 48 kg/hab/an par rapport aux référentiels ADEME Grand Est et de 39 kg/hab/an par rapport aux référentiels Grand Est rural. Cependant, elles sont supérieures de 28 kg/hab/an au référentiel ADEME des collectivités en tarification incitative.
- Les performances de collecte des déchets recyclables sont supérieures de 23 kg/hab/an aux référentiels ADEME Grand Est. Elles sont supérieures au référentiel ADEME des collectivités en tarification incitative.

La mise en place de la redevance incitative permet d’atteindre de meilleures performances de collecte (moins d’OMR et plus de recyclables secs) que la moyenne Grand Est. Cependant, la faible part incitative de la redevance explique le ratio de collecte relativement haut des OMR par rapport au référentiel des collectivités en tarification incitative.

Le graphique suivant illustre les différents modes de traitement des déchets collectés dans le Saulnois.



- 56 % des déchets sont valorisés :
 - 10% des déchets sont compostés. Ce sont principalement les déchets verts issus des déchèteries
 - 45% sont valorisés sous forme de recyclage. Ce sont les déchets recyclables collectés en sacs de tri ainsi que le verre via les conteneurs en point d'apports volontaires et les déchets recyclables issus de déchèteries (métaux, bois, cartons...)
- 44% des déchets sont enfouis. Il s'agit d'ordures ménagères résiduelles collectées en bacs en porte-à-porte et des tous venants de déchèteries. 1% des déchets collectés dans le Saulnois sont valorisés énergétiquement, ce qui correspond aux refus de tri.

4. Communication et prévention des déchets

4.1. Accueil et information des usagers

Le service déchets ménagers accueille les usagers au centre technique communautaire, situé sur la zone d'activité de Morville-lès-Vic. Le service est également joignable par téléphone au 03.87.05.24.36 et par mail via l'adresse dechets@cc-saulnois.fr.



Les horaires d'ouverture sont les suivants :

	Matin	Après-midi
Lundi	8h30 – 12h	14h – 17h
Mardi	8h30 – 12h	14h – 17h
Mercredi	Fermé au public	14h – 17h
Judi	8h30 – 12h	14h – 17h
Vendredi	8h30 – 12h	14h – 16h
Week-end et jours fériés	Fermé	Fermé

Les sollicitations des usagers concernent principalement des arrivées ou départs du territoire, ainsi que des modifications de composition de foyer.

4.2. Actions de promotion du tri et de la prévention des déchets

Réduire la nocivité et la quantité de déchets à la source, tel est le principal objectif de la Communauté de Communes du Saulnois, dans le cadre de son programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés 2019-2024.

La communication à l'honneur

En 2021, les animations ont été timidement de retour. La période de confinement a été l'occasion de proposer de nouveaux canaux de communication et ceux-ci sont restés encore prioritaires.

Objectifs : Sensibiliser le plus grand nombre d'habitants du Saulnois, sur des gestes de réduction des déchets et mettre en avant les actions menées par la Communauté de Communes du Saulnois, ainsi que celles proposées par les acteurs du territoire.

⇒ **Une communication numérique développée**

- Création de la « Lettre du Tri et de la Prévention des déchets » (newsletter mensuelle), dès avril 2020.
- Appui au développement de la page Facebook de la Communauté de Communes du Saulnois, avec la réalisation de 49 posts traitant de la prévention des déchets.
- Participation active aux événements numériques régionaux ou nationaux : Tous au Compost (Réseau Compost Citoyen), Semaine des alternatives aux pesticides (Fredon Grand Est), Semaine européenne de la réduction des déchets (Ademe), Semaine Européenne du Développement Durable.
- Appui à la création de la page Facebook « Zéro Déchet Saulnois », gérée par des habitants du Saulnois. Plus de 100 membres.
- Réorganisation de l'information sur le site Internet – Rubrique « Déchets ménagers ».

⇒ **Et pour ceux qui n'ont pas Internet ?**

- Diffusion du Guide éco-citoyen, réalisé en 2019, auprès de toutes les communes.
- Réalisation et diffusion du Saulnois Mag spécial « Déchets ménagers », avec un accent mis sur la nécessité de réduire ses déchets.
- Réalisation d'affiches et de banderoles pour communiquer sur les événements.

ZOOM sur....



⇒ **La Lettre du tri et de la prévention**

Cette Lettre électronique mensuelle permet de revenir sur quelques actualités passées ou à venir, mais aussi d'apporter des astuces sur le tri et la réduction des déchets, ainsi que des dates de manifestations. Elle touche près de 1600 contacts du territoire. Chacun habitant peut s'inscrire depuis notre site Internet.

⇒ **La SERD 2021**

Le service déchets est parti à la rencontre des éco-délégués des collèges de Dieuze et d'Albestroff. Après une sensibilisation au tri et à la prévention des déchets, ces élèves, sensibles aux questions gouvernementales, ont partagé leurs idées d'actions à mener au sein de leur établissement et en collaboration avec la Communauté de Communes du Saulnois.

De beaux projets comme la mise en place d'opérations de nettoyage de la nature, de sensibilisation aux gestes de tri et à la prévention des déchets ou encore l'installation de cabanes à livres et de collecte de jouets sont ainsi en réflexion dans ces établissements.



Valoriser les bio-déchets

Comment réduire les déchets fermentescibles dans les bacs d'ordures ménagères, mais également la quantité de déchets verts apportés en déchèterie... Tout simplement en apprenant à valoriser chez soi cette matière et en évitant de trop en produire.



⇒ Composteurs

La CC du Saulnois s'approvisionne auprès de l'entreprise d'insertion STV Eco, à Blâmont, pour des composteurs (400L ou 800L), en bois douglas et acacia. Objectif ? Permettre à des usagers, qui n'en ont pas encore, de valoriser leurs biodéchets, en bénéficiant de tarifs préférentiels, grâce au financement de la CC du Saulnois. Ainsi ce sont 141 foyers qui se sont équipés en 2021.

⇒ Les guides composteurs pailleurs toujours bien actifs...

Le réseau des guides composteurs pailleurs a enfin pu goûter à nouveau au plaisir des animations en public. Ils ont été présents sur les distributions de compost, mais aussi sur les foires et les animations sur le jardin au naturel.



⇒ Ateliers « Le sol sens dessus dessous ».

Des ateliers ont permis aux visiteurs d'avoir les bons conseils de Thierry Bouchaud, jardinier amateur d'Albestroff. Ce dernier a expliqué très simplement à partir de schémas ce qui constitue un sol et comment l'améliorer.

⇒ Opération broyage de sapins

En février, une grande opération de broyage de sapins de Noël a eu lieu sur les déchèteries de Dieuze et de Château-Salins. Avec le concours d'une association locale, l'Hélice Saulnoise, les usagers ont pu profiter de la deuxième vie des sapins et ainsi repartir avec du broyat gratuit.



⇒ WEB TV du Saulnois et Environs

Les Guides Composteurs pailleurs ont pu goûter au monde du petit écran grâce au tournage et à la diffusion de chroniques sur le jardin. Ainsi ils ont pu dispenser leurs précieux conseils sur le compostage et le jardinage au naturel.



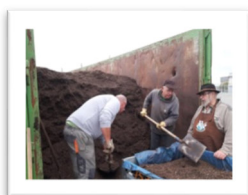
⇒ Stop au gâchis au Collège.

Au moins d'avril, une campagne de pesée des déchets alimentaires a été réalisée dans les collèges de Château-Salins, Dieuze et Albestroff. Organisée par le Département de la Moselle, en lien avec la direction de l'établissement, cette étude permet de faire une moyenne sur le gaspillage alimentaire par jour et par repas (pain, assiette non terminée ou à peine entamée...) et d'étudier des pistes d'amélioration.



⇒ En 2021 également...

Les distributions de compost dans les 4 déchèteries du Saulnois au printemps et en automne.

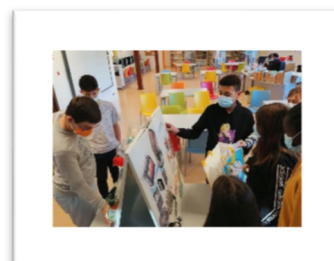


Former les nouvelles générations

L'éducation à la jeunesse est un axe de travail du programme de prévention des déchets ménagers et assimilés. Il s'agit certes de partager des connaissances à un jeune public, mais aussi et surtout de les rendre acteurs de démarches visant la réduction des déchets. Exemples de quelques interventions menées en 2021

⇒ Eco-délégués

La Communauté de communes du Saulnois a accompagné les éco-délégués des établissements scolaires du territoire dans leurs actions de sensibilisation. Par le prêt de matériel et les conseils avisés de la Chargée de prévention, ces derniers ont pu dispenser aux mêmes les bonnes consignes de tri à leurs camarades.



⇒ Nettoyage de la nature : les jeunes mobilisés...

Le service déchets ménagers de la Communauté de Communes du Saulnois accompagne les établissements et entreprises du territoire qui souhaitent mettre en place des actions relatives à gestion de leurs déchets et au développement durable. Dans ce cadre, nous avons rencontré le Lycée Agricole Château Salins et créé un partenariat avec cet établissement public d'enseignement agricole dans la réalisation d'actions éco-responsables: mise en place du tri sélectif et optimisation de la gestion des ordures ménagères au sein de l'établissement, réflexion sur des opérations de nettoyage de la nature, etc ...



Mais aussi... des interventions au sein de la MECS de Vic sur Seille, ou les écoles du territoire...

Focus sur d'autres actions de prévention

⇒ Repair Café

La MJC Centre Social Jacques Prévert de Dieuze propose chaque mois un Repair Café. Le principe ? Des bricoleurs bénévoles proposent leur aide pour aider des particuliers à réparer leurs objets, plutôt que les jeter. Cafetière, vélo, vêtement... Beaucoup de choses peuvent être réparables. Ce concept peut émerger partout.



⇒ Une manifestation éco-responsable

La Communauté de communes propose aux communes et associations du territoire le prêt de 10 supports bi-flux (sac jaune / sac noir) à placer sur les manifestations. Les affiches permettent d'aider les visiteurs dans le tri de leurs déchets. Cette année, la brocante de Vic sur Seille en a bénéficié, ce qui a permis de sensibiliser les participants aux bons gestes de tri et de limiter la quantité de déchets enfouis.



⇒ **Couches lavables : il suffit d'essayer...**

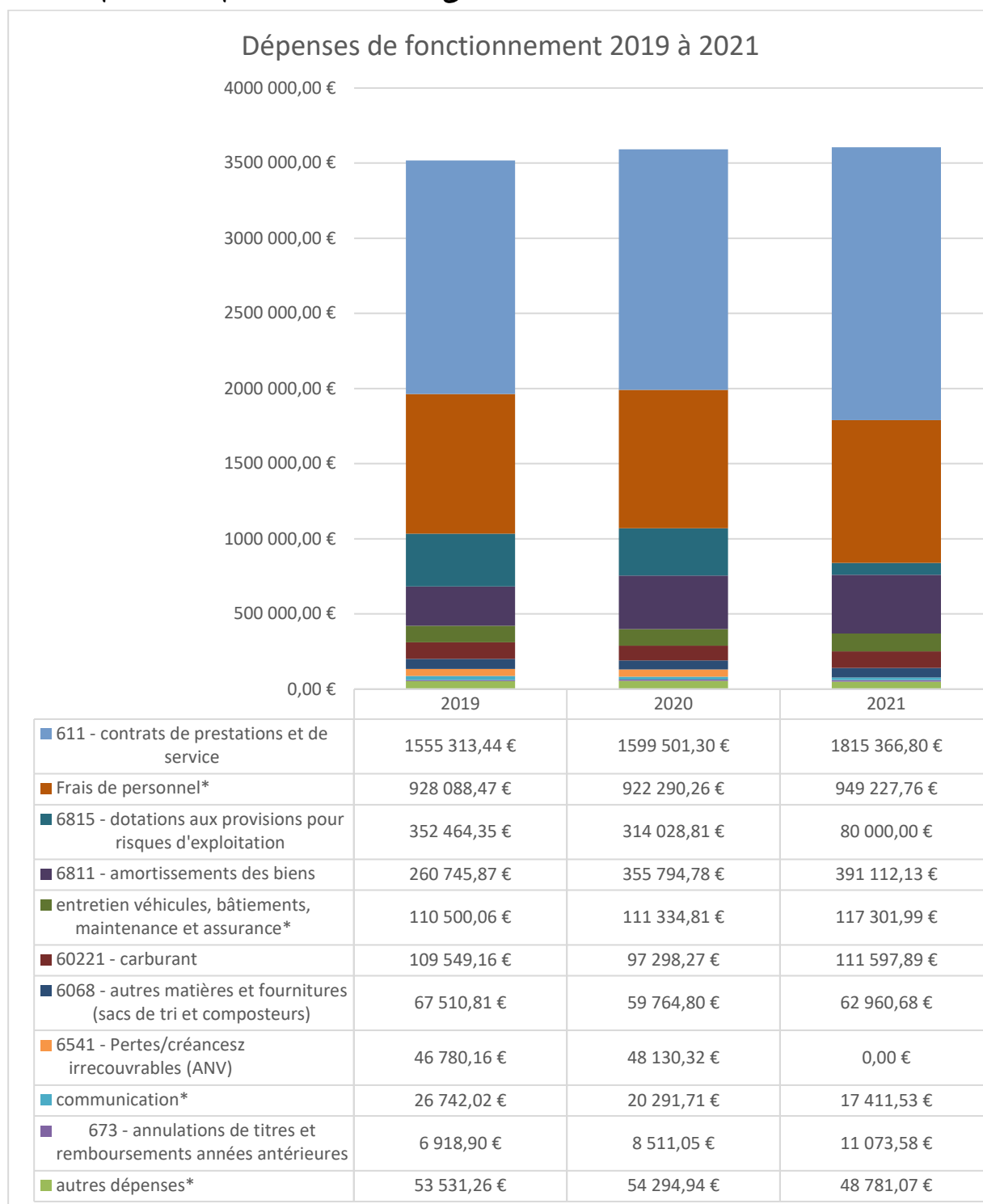
Afin d'inviter les jeunes parents volontaires à tester et à passer le cap des couches lavables, la Communauté de Communes du Saulnois offre aux parents d'enfant de moins de 1 an, une couche lavable et sa culotte de protection. Une occasion de tester, avant d'aller plus loin...



5. Indicateurs financiers

5.1. Dépenses et recettes

Fonctionnement du service selon le compte administratif du budget annexe du service public de prévention et de gestion des déchets



*Pour plus de lisibilité, certaines lignes budgétaires ont été additionnées. C'est le cas des postes de dépenses suivants, pour lesquelles le détail des lignes est donné :

- | | | |
|---|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> - Communication : <ul style="list-style-type: none"> o 6231 - Annonces et insertions, o 6233 - Foires et expositions, o 6236 - Catalogues et imprimés, o 6238 - Divers (actions de communication), o 6261 - Frais d'affranchissements, o 6262 - Frais de télécommunication, - - Entretien véhicules, bâtiment, maintenance et assurance : <ul style="list-style-type: none"> o 61521 - Entretien bâtiments, o 61551 - Entretien de matériel roulant, o 6156 - Maintenance, o 6161 - Multirisques, | <ul style="list-style-type: none"> - Frais de personnel : <ul style="list-style-type: none"> o 60636 - Vêtements de travail, o 6184 - Versement à des organismes de formation, o 6281 - Concours divers (CNAS), o 6218 - Autres personnels extérieurs, o 6336 - Cotisations CNFPT-CGFPT, o 6411 - Salaires, o 6451 - Cotisations URSAFF, o 6453 - Cotisations aux caisses de retraite, o 6454 - Cotisations ASSEDIC, o 6458 - Cotisations aux autres organismes, o 6475 - Médecine du travail, o 6531 - Indemnités du Président, o 6533 - Cotisations de retraite, | <ul style="list-style-type: none"> - Autres dépenses : <ul style="list-style-type: none"> o 6032 - Variations de stocks, autres approvisionnements, o 6061 - Fournitures non stockées (eau, énergie...), o 6063 - Petit équipement, o 6064 - Fournitures administratives, o 61558 - Autres biens mobiliers, o 617 - Etudes et recherches, o 6182 - Documentation générale, o 6226 - Honoraires, o 6257 - Réceptions, o 627 - Services bancaires et assimilés, o 6288 - Autres services extérieurs, o 63512 - Taxes foncières, o 6353 - Impôts indirects (taxe essieu, carte grise), o 658 - Divers, o 675 - Eléments actifs cédés, o 7096 - Atténuation de produits sur prestations de services, o 68228 - Divers, o 6251 - Voyages et déplacements, o 6287 - Remboursements de frais. |
|---|---|---|

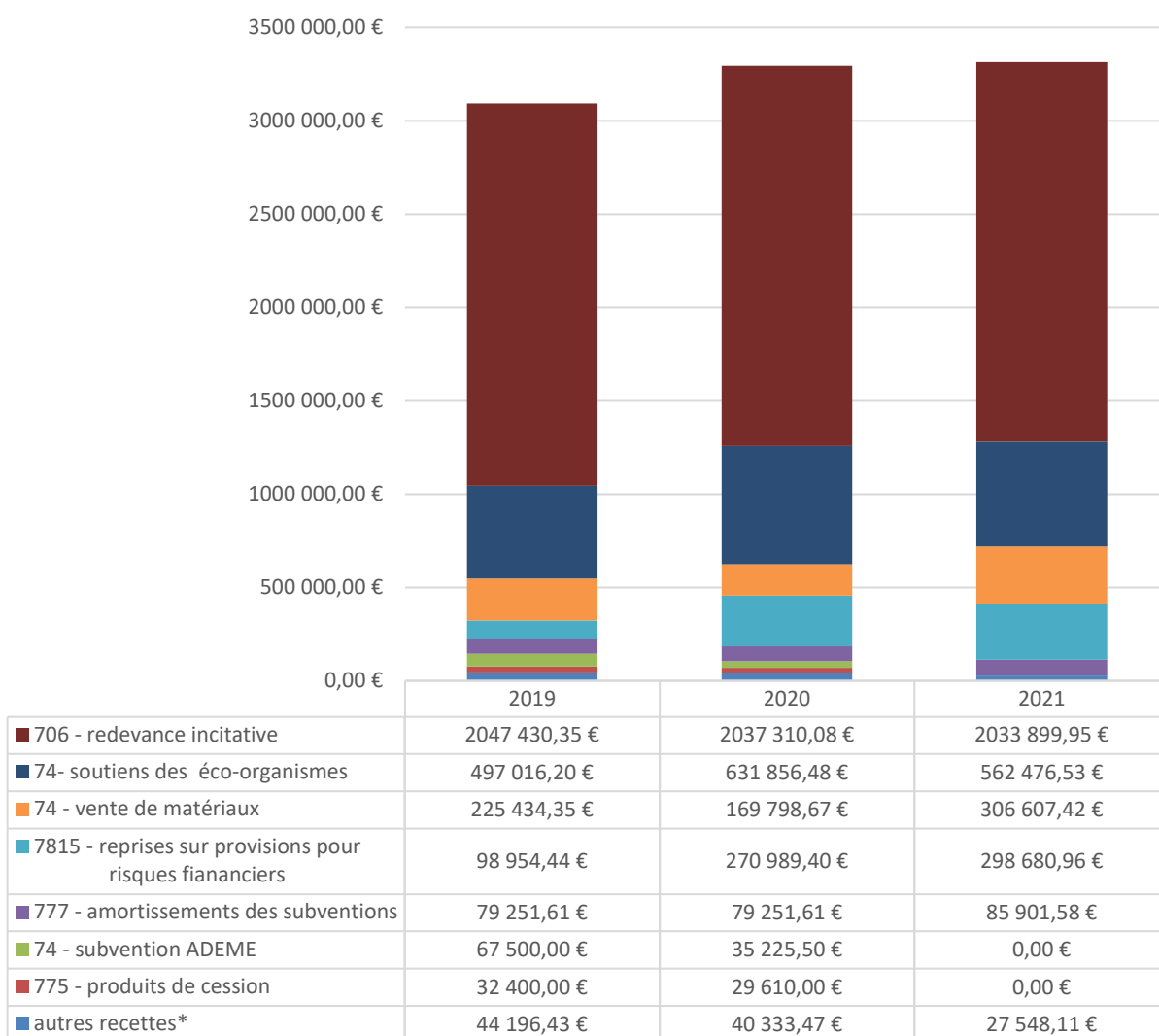
Entre 2020 et 2021, les dépenses de fonctionnement du service ont augmenté de 14 000 € soit 0.4%. Cette augmentation est principalement due à :

- Une augmentation du poste de dépense lié au carburant utilisé par les camions de collecte, soit + 14.7%.
- Une augmentation des contrats de prestation de service de plus de 215 000 €, soit +13.5%.

En parallèle, certains postes de dépenses permettent de réduire l'augmentation générale du budget. On note principalement :

- Une diminution de plus de 74% de la dotation aux provisions.

Recettes de fonctionnement de 2019 à 2021



*Pour plus de lisibilité, certaines lignes budgétaires ont été regroupées sous l'appellation « autres recettes » :

- 6032 – Variation stocks autres approvisionnements,
- 64198 – Remboursement rémunération du personnel,
- 7714 – Recouvrement de créances en non-valeur,
- 7718 – Autres produits exceptionnels,
- 773 – Mandats annulés.

Les recettes de fonctionnement sont en augmentation de plus de 20 000 € entre 2020 et 2021, soit +0.6% s'expliquant par :

- Une forte augmentation de la valeur de la vente de matériaux, représentant une évolution de +44%.

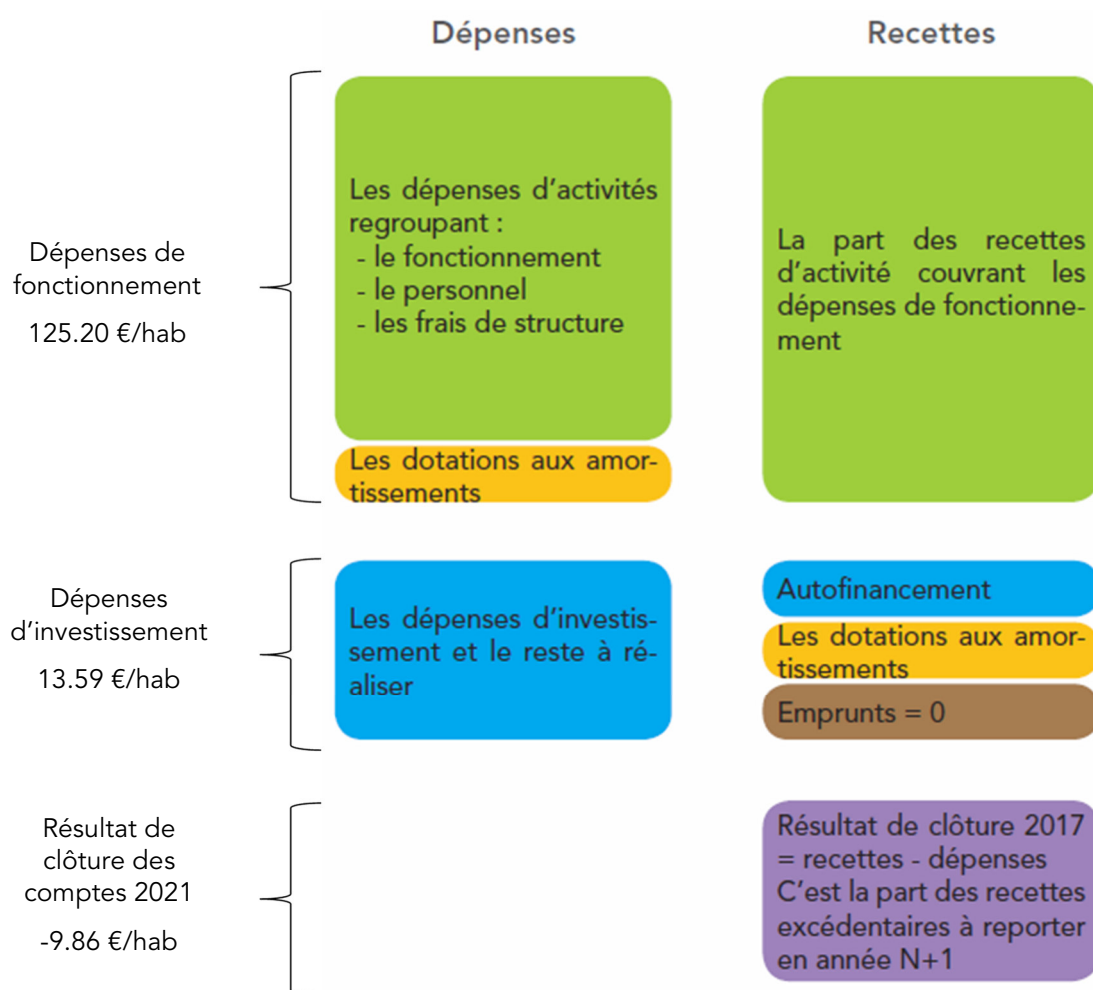
On remarque également des baisses significatives de certaines recettes :

- Les soutiens des éco-organismes diminuent de près de 69 000€, soit -12%.

⇒ **Détail du compte administratif 2021 du budget annexe du service public de prévention et de gestion des déchets**

Recettes de fonctionnement 2021 : 3 315 114.58 €	Dépenses de fonctionnement 2021 : 3 612 554.99 €	Résultat 2021 - fonctionnement : -297 440.41 €
Recettes d'investissement + RAR 2021 : 404 997.68€	Dépenses d'investissement + RAR 2021 : 392 019.18 €	Résultat 2021 – investissement : 12 978.50 €

Population prise en compte : population INSEE 2018 – 28 853 habitants



5.2. Financement du service

⇒ Redevance incitative d'enlèvement des ordures ménagères

Depuis le 1^{er} juillet 2016, la Communauté de Communes du Saulnois finance le service public de prévention et de gestion des déchets par une redevance incitative, due par chaque usager (particulier comme professionnel). La redevance est calculée selon deux facteurs :

- Le type d'usager et la composition du foyer (dans le cas d'un usager particulier)
- Le volume du bac

Des coefficients sont appliqués à ces deux facteurs afin de calculer le montant de la RI, comme l'illustre la figure suivante.

Le mode de calcul est basé sur une **part fixe** additionnée d'une **part variable**

La **part fixe** = calculée en fonction du **nombre de personnes au foyer** et du **volume du bac**

Cas général pour les usagers particuliers (tarif annuel) :
 $27 \times \text{nombre de personnes}$
 $+ 0,4 \times \text{volume du bac}$
 $+ 12 \text{ levées à } 0,01 \text{ €} \times \text{volume du bac}$

La **part variable** = calculée en fonction du **volume du bac**

Pour tous les usagers (tarif annuel) :
 Nombre de levées > 12 x (0,01 x volume du bac)

La redevance annuelle est égale à la **part fixe** + la **part variable**

En appliquant cette formule pour le cas général, on obtient les tarifs de redevance incitative suivants pour les usagers particuliers :

	Part fixe usager	Part fixe contenant	12 Levées incluses	Abonnement annuel*	Levée suppl.
1 personne - Bac 80L	27,00 €	32,00 €	9,60 €	68,60 €	0,80 €
2 personnes - Bac 120L	54,00 €	48,00 €	14,40 €	114,40 €	1,20 €
3 personnes - Bac 180L	81,00 €	72,00 €	21,60 €	174,60 €	1,80 €
4 personnes - Bac 180L	108,00 €	72,00 €	21,60 €	201,60 €	1,80 €
5 personnes - Bac 240L	135,00 €	96,00 €	28,80 €	259,80 €	2,40 €
6 personnes - Bac 240L	162,00 €	96,00 €	28,80 €	286,80 €	2,40 €

*Abonnement annuel = part fixe usager + part fixe contenant + levées incluses

Pour les usagers professionnels, la grille tarifaire appliquée en fonction du volume du bac est identique à celle des particuliers. La part fixe usager est quant à elle forfaitaire pour tous les usagers professionnels. Celle-ci est inférieure à la part fixe usager particulier, car les apports en déchèterie des professionnels sont facturés selon les flux, et en fonction des volumes apportés. Les tarifs de la RI pour les professionnels sont illustrés dans les tableaux suivants :

	Part fixe usager	Part fixe contenant	12 Levées incluses	Abonnement annuel*	Levée suppl.
Bac 120L	20,00 €	48,00 €	14,40 €	79,60 €	1,20 €
Bac 180L	20,00 €	72,00 €	21,60 €	138,40 €	1,80 €
Bac 240L	20,00 €	96,00 €	28,80 €	207,60 €	2,40 €
Bac 360L	20,00 €	144,00 €	43,20 €	245,60 €	3,60 €
Bac 660L	20,00 €	264,00 €	79,20 €	314,80 €	6,60 €
Bac 770L	20,00 €	308,00 €	92,40 €	352,80 €	7,70 €

*Abonnement annuel = part fixe usager + part fixe contenant + levées incluses

Les tarifs des apports en déchèterie pour les professionnels sont les suivants :

Type de déchets	Tarif au m ³
Bois	12,00 €
Déchets verts	4,50 €
Gravats	8,00 €
Tout venant	8,50 €
Carton	Gratuit
Ferraille	Gratuit
Batterie et piles	Gratuit
Huiles végétales et de vidange	Gratuit

La grille tarifaire complète de la redevance incitative est détaillée dans le règlement de facturation, disponible sur le site internet de la Communauté de Communes.

6. Principaux projets 2021 et perspectives 2022

Les principales opérations menées en 2021 par le service public de prévention et de gestion des déchets de la Communauté de Communes du Saulnois se sont concentrées sur :

- **Renouvellement du marché de prestation de transport et traitement des déchets**
Le marché de prestation relatif au traitement des ordures ménagères résiduelles et aux recyclables secs hors verre, à la collecte du verre, et au transport et traitement des déchets issus des déchèteries arrive à échéance (reconductions incluses) au 31 décembre 2021. Il a donc fallu anticiper son renouvellement courant 2021 afin de disposer de nouveaux titulaires pour ces prestations aux 1^{er} janvier 2022. De nouveaux lots concernant le transport et le traitement des plâtres et des huisseries en déchèterie ont été intégrés.
Un bureau d'étude, recruté en tant qu'assistant à maîtrise d'ouvrage, a permis de sécuriser la passation de ce nouveau marché.
- **Déploiement d'une filière de collecte des pneus**
Les déchets de pneumatiques, bien que classés comme des déchets non dangereux, représentent une menace pour l'environnement et la santé publique en cas d'incendies (émissions de gaz toxiques) ou de dépôts sauvages (refuges pour les moustiques potentiellement porteurs de virus...). Sur le plan esthétique, leur présence est également un signe négatif, en particulier pour un territoire qui veut valoriser son potentiel « vert ». Il est interdit de mettre les pneus en décharge, de les abandonner dans la nature ou de les brûler.
Afin de répondre à un besoin exprimé par les usagers pour la prise en charge des pneus de véhicules légers dits « de démonte récente », la communauté de communes du Saulnois a conventionné avec l'eco-organisme Aliapur pour déployer une collecte de pneus sur les déchèteries de Delme et l'Albestroff dans un premier temps.
- **Mise en place d'une benne de collecte du mobilier sur la déchèterie d'Albestroff**
Depuis 2013, Eco mobilier, l'eco-organisme en charge de la filière DEA (Déchets d'Éléments d'Ameublement), déploie progressivement des bennes en déchèteries pour la collecte des meubles sur les territoires. A ce titre, des bennes « mobilier » ont progressivement été installées au sein des déchèteries de Château-Salins, Dieuze et Delme. Afin de couvrir l'ensemble du territoire du Saulnois par une collecte de mobilier en déchèterie, et en accord avec le calendrier de déploiement des bennes par Eco-mobilier, une benne a été installée sur la déchèterie d'Albestroff au mois d'octobre 2021.

En 2022, les chantiers suivants sont prévus :

- **Définition des travaux de sécurisation et d'agrandissement de la déchèterie de Dieuze**
Pour faire suite aux travaux entrepris sur les déchèteries communautaires depuis 2017, des travaux de sécurisation et d'extension sont prévus sur la déchèterie de Dieuze. Le site est particulièrement dangereux du fait de la sortie des usagers de la déchèterie par le bas de quai, où manœuvrent les camions des prestataires pour effectuer les échanges de bennes. La démolition de l'incinérateur en 2019 a permis de libérer le fond de la déchèterie, laissant la possibilité de créer une sortie à l'arrière du site. Les travaux permettront également de créer :
 - o des quais supplémentaires afin d'accepter les quantités croissantes de déchets à stocker et de nouveaux flux,
 - o une zone de stockage pour les distributions de compost, opération de broyage, etc.

- une aire de retournement pour faciliter et sécuriser les manœuvres de camions des prestataires lors des échanges de bennes.
- **Déploiement d'une filière de collecte des pneus**
Dans un souci de cohérence sur le territoire, le déploiement de la filière de collecte des pneus est envisagé sur les deux déchèteries restantes : Château-Salins et Dieuze (inclus dans les travaux à réaliser).
- **Déploiement de sites de compostage partagé**
La loi AGECE prévoit qu'au 31 décembre 2023 au plus tard, tous les usagers du service public de prévention et de gestion des déchets disposent d'une solution pour collecter et traiter spécifiquement leurs déchets fermentescibles. Si la communauté de communes du Saulnois s'est déjà fortement engagée dans des actions de promotion du compostage individuel, il sera nécessaire de développer le compostage partagé avec le déploiement de sites de compostage pour les habitats collectifs et les centres bourgs. Cette volonté a déjà été affirmée dans le cadre de l'appel à projet biodéchets de l'ADEME, pour lequel la communauté de communes du Saulnois a été retenue lauréate en 2019.
- **Conventionnement avec les EPCI mitoyens pour l'accès aux déchèteries**
Afin de répondre à certains administrés de communes situées en frontière du Saulnois, une étude va être menée conjointement avec les EPCI mitoyens afin de juger de la pertinence de l'ouverture de nos déchèteries respectives aux usagers des territoires extérieurs. Au-delà des frontières du territoire, cette étude a pour unique but de satisfaire les usagers qui pourraient trouver un gain en termes de temps à se rendre dans la déchèterie du territoire mitoyen.
- **Accompagner la hausse de la tarification de la redevance incitative**
Avec le renouvellement des marchés et la hausse de la TGAP pour l'enfouissement, il paraît nécessaire de réévaluer la redevance incitative en place sur le territoire. Ainsi le prix au litre passera de 0.01€ à 0.03€, impactant de ce fait les professionnels et les particuliers peu vertueux, sur la philosophie du « pollueur-payeur ». La part à l'habitant serait diminuée afin de n'impacter que de manière très marginale les foyers ne présentant leur bac que 12 fois par an.

Méthode de calcul :

Le mode de calcul est basé sur une **part fixe** additionnée d'une **part variable**

La **part fixe** = calculée en fonction
du **nombre de personnes au foyer** et du **volume du bac**

Cas général pour les usagers particuliers (tarif annuel) :
 $20 \text{ €} \times \text{nombre de personnes}$
 $+ 0,4 \times \text{volume du bac}$
 $+ 12 \text{ levées à } 0,03 \text{ €} \times \text{volume du bac}$

La **part variable** = calculée en fonction du **volume du bac**
Nombre de levées > 12

Pour tous les usagers (tarif annuel) :
Par levée supplémentaire : $0,03 \times \text{volume du bac}$

La redevance annuelle est égale à la **part fixe** + la **part variable**

- Perspective de tarifs pour les particuliers :

	Part fixe usager	Part fixe contenant	12 Levées incluses	Abonnement annuel*	Levée suppl.
1 personne - Bac 80L	20,00 €	32,00 €	28,60 €	80,80 €	2,40 €
2 personnes - Bac 120L	40,00 €	48,00 €	43,20 €	131,20 €	3,60 €
3 personnes - Bac 180L	60,00 €	72,00 €	64,80 €	196,80 €	5,40 €
4 personnes - Bac 180L	80,00 €	72,00 €	64,80 €	216,80 €	5,40 €
5 personnes - Bac 240L	100,00 €	96,00 €	86,40 €	282,40 €	7,20 €
6 personnes - Bac 240L	120,00 €	96,00 €	86,40 €	302,40 €	7,20 €

*Abonnement annuel = part fixe usager + part fixe contenant + levées incluses

Pour les usagers professionnels, la part fixe usager est forfaitaire et est fonction du volume total de bacs mis à disposition du professionnel. La part fixe contenant et la tarification des levées sont similaires à celles appliquées aux particuliers. Les apports en déchèterie des professionnels sont facturés selon les flux, et en fonction des volumes apportés.

- Perspectives de tarifs pour les professionnels :

	Part fixe usager	Part fixe contenant	12 Levées incluses	Levée suppl.
Bac 120L	Dépend du volume total de bac mis à disposition : ≤ 360L : 20€ 360<V≤1000L : 100€ 1000<V≤4000 L : 500€ >4000 L : 2000€	48,00 €	43,20 €	3,60 €
Bac 180L		72,00 €	64,80 €	5,40 €
Bac 240L		96,00 €	86,40 €	7,20 €
Bac 360L		144,00 €	129,60 €	10,80 €
Bac 660L		264,00 €	237,60 €	19,80 €
Bac 770L		308,00 €	277,20 €	23,10 €

Les tarifs des apports en déchèterie pour les professionnels sont les suivants :

Type de déchets	Tarif au m ³
Bois	8,00 €
Déchets verts	4,00 €
Gravats	10,00 €
Tout venant	16,00 €
Carton	Gratuit
Ferraille	Gratuit
Batterie et piles	Gratuit
Huiles végétales et de vidange	Gratuit
Piles	Gratuit
Déchets dangereux (hors EcoDDS)	5,00 €
Huisseries	5,00 €
Plâtre	10,00 €

- **Acquisition d'un rouleau compacteur mobile**

L'acquisition d'un rouleau compacteur mobile est envisagée afin d'augmenter le taux de remplissage des bennes de déchèteries. Dans un souci économique mais également environnemental, avoir l'opportunité d'utiliser un tel matériel permettrait de diminuer la fréquence de passage de nos prestataires tout optimisant nos bennes pour assurer l'accueil des déchets du public. L'utilisation de ce rouleau compacteur se ferait en régie.